Jeudi

Nº 1726. 19 Juillet 1832

Le Précurseur donne les nouvelles 24 ou 30 *heures* avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :
à Lyon, *rue du Garet*, nº 5, *au* 2e
Paris, M. Pl. Justin, *rue St-Pierre-Montmartre*, nº 15.

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX
16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

AVIS.

Les bureaux du Précurseur *sont maintenant rue du Garet, Nº 5, au 2e étage.*

Messieurs les Actionnaires du Précurseur *sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu dans les bureaux du journal, rue du Garet, n. 5, le vendredi 20 juillet courant, à sept heures du soir.*

LYON, 18 juillet.

Le juste-milieu commence à s'apercevoir qu'il ne peut vivre plus long-tems et qu'il court à sa ruine. Dans le principe les partisans de ce système croyaient que les attaques auxquelles il était en butte, et qui l'ont fait chanceler si souvent, devaient être attribuées exclusivement à la faiblesse, à l'incapacité administrative et gouvernementale des premiers ministres de la royauté de juillet. Le juste-milieu pensait alors, avec quelque raison, que les doctrinaires, hommes parlementaires et à théories historiques, étaient très-propres à indiquer le mouvement général qu'il fallait imprimer à la politique; mais que ces mêmes hommes une fois l'ordre nouveau expliqué, commenté, disséqué, analysé, recomposé par eux, devaient céder à d'autres la réalisation de leurs idées philosophiques.

Il est vrai que l'indécision des Guizot et des Broglie était peu propre à inspirer de la confiance à ceux qui partageaient leurs opinions de tribune. Mais on n'a pas tenu assez de compte des difficultés immenses qui entravaient l'administration après les jours de juillet. Le plus grand reproche qu'on lui fit alors, était de manquer de fermeté, de volonté et de force dans l'action. La force, on ne pouvait l'avoir alors, et les successeurs des doctrinaires ministres, à leur place, auraient peut être compromis gravement le trône par la précipitation des mesures avec lesquelles ils se seraient lancés, comme ils l'ont fait depuis, dans la voie contre-révolutionnaire.

Du reste, on se rappelle les paroles de M. Guizot défendant à la tribune son ministère de trois mois. Dans une explication qu'il eut avec M. Laffitte, il déclara que ses successeurs se verraient forcés de suivre son système, qu'il n'y avait qu'une ligne politique à parcourir, et que le côté gauche parvenant au pouvoir, se garderait comme lui et ses collégues de s'écarter de cette ligne qu'il avait tracée le premier.

Ce langage de la part d'un homme qui n'avait cessé d'accompagner la royauté depuis son apparition sur la scène des barricades et qui paraîssait avoir pénétré la pensée intime du prince, était d'une importance qui ne fut point assez remarquée. M. Laffitte peu de mois après apporta la triste preuve de la vérité de l'assertion proclamée par son prédécesseur. Dans une séance orageuse, où l'opposition à grands cris demandait le renouvellement intégral de la législature, M. Laffitte répondit qu'il ne redoutait pas un appel à la nation, et qu'il demanderait sur cette question l'avis de la couronne. La question fut agitée en effet dans le conseil, et quelques jours après M. Périer remplaça M. Laffitte comme président du conseil.

Nous n'irons pas, d'après cela, affirmer que le système personnel du roi a dominé d'une manière absolue l'action gouvernementale; nous n'irons pas jusqu'à dire que Louis-Philippe a été en réalité le président perpétuel du conseil, quoique d'autres l'aient soutenu long-tems avant nous; car il est évident que, sous l'administration Périer, le roi n'avait aucun intérêt à exercer une prépondérance inutile dès le moment qu'il trouvait des ministres responsables dévoués au triomphe des doctrines qu'il professe lui-même. Ce que nous voyons de plus clair dans ce fait, c'est la vive répugnance de Louis-Philippe à essayer d'un ministère de gauche, et surtout de le laisser agir librement, si les dispositions de la chambre venant à tourner, il se voyait obligé de changer le cabinet et d'adopter une nouvelle combinaison d'hommes et de principes en harmonie avec la majorité représentative.

Et cependant, il faut bien en convenir, nous touchons au moment où la royauté sera forcée par l'opinion publique et la chambre à se jeter enfin dans les bras de l'opposition. Aujourd'hui, ce n'est pas le mouvement seul qui pense et croit à la nécessité de cette mesure, c'est le juste-milieu, la résistance, le pays tout entier. On est las d'entendre tant de fracas administratif, de lire tant de fanfaronnades officielles; on est dégoûté de tant de jactances ridicules, quand on ne rencontre au fond que de l'impuissance. Quoi! depuis deux ans on a essayé, si je ne me trompe, de 16 ministres; on a employé presque toutes les capacités parlementaires de l'opposition des 15 ans, et, dans ce nombre de 16, trois hommes à peine ont sauvé leur popularité de cet incroyable naufrage de gouvernans. Nous devons citer ces trois noms, quoiqu'on les devine déjà, car l'indépendance et la moralité sont assez rares pour recommander souvent à l'estime de nos concitoyens ceux qui se sont conservés purs et intègres dans ces jours de corruption, d'immoralité et de machiavélisme. MM. Molé, Dupont (de l'Eure) et Laffitte ont trouvé grace devant l'exaltation, les injustices et la passion des partis. Nous devons remarquer que ce sont justement les principes de ces trois ministres qui ont été condamnés par la couronne et la chambre.

Aujourd'hui on a épuisé en vain les notabilités qui représentent le système du juste-milieu; on a usé les hommes, les doctrines, les coups de force, les illégalités et tous les expédiens politiques appuyés sur une armée de 300,000 soldats occupés à servir les caprices de l'arbitraire. Dans deux ou trois mois, si l'on veut, il faudra se présenter à la tribune pour rendre un compte moral de l'exécution des lois votées dans la session dernière et de l'emploi des ressources et des subsides que les députés avaient confiés au pouvoir; les ministres actuels sont-ils assez forts, je ne dis pas assez présomptueux, pour supporter sans échec ce choc inévitable du contrôle représentatif. La chambre continuera-t-elle à soutenir un système si malheureux et si déplorablement exploité, lorsque les partisans de ce système, dans la chambre, refusent de lui porter le secours de leur talent, en entrant au ministère sans former une alliance avec l'opposition. Le système est bon, dites-vous, et vous n'osez pas à en accepter la responsabilité tout seuls? Vous voudriez séduire l'opposition, la corrompre, et la détruire en lui offrant une part du pouvoir; vous lui tendez les mains en faisant l'aumône, et vous restez isolés. Ne voyez-vous pas qu'il y a encore du patriotisme en France? Ne voyez-vous pas que cet amour de la nationalité dont vous paraissez douter est plus vivace que jamais: qu'il vous emporte malgré votre résistance, qu'il vous révolutionne, et que chaque coup de canon que vous tirez contre ces masses bouillonnantes au souvenir de juillet, va se perdre avec quelques gouttes de sang qui rembrunissent l'avenir.

L'expérience est donc maintenant complète. La pensée du 13 mars, comme on l'avait prévu, est arrivée à ses dernières conséquences, le coup-d'Etat. Le coup-d'Etat, nous l'avons déjà dit, a réussi matériellement dans les murs de Paris. Le coup-d'Etat a manqué contre la presse et la tribune qui constituent l'opposition la plus redoutable. La bourgeoisie est prête à se rallier à cette opposition constitutionnelle qui travaille pacifiquement à faire rentrer le gouvernement dans le programme de 1830. Dans une telle situation, nous ne concevons pas qu'on songe encore à opérer dans le cabinet un replâtrage composé de quelques hommes nouveaux, si toutefois l'on en trouve qui aient assez de courage pour accepter la responsabilité d'un système qui touche inévitablement à son terme. L'alliance avec le côté gauche de la chambre n'est peut-être plus possible, et quand on voudra la tenter enfin en désespoir de cause, il sera trop tard.

Paul Villars.

RÉPONSE A L'ADMINISTRATION DU COLLÉGE ROYAL.

Il paraît que notre article a profondément irrité cette administration : c'est déjà une probabilité que nous avons frappé juste. Outre la lettre que M. le proviseur nous a fait l'honneur de nous écrire et que nous avons publiée hier, nous lisons dans le journal ministériel de Lyon plusieurs réclamations qui viennent évidemment de la même source. Hier c'étaient MM. les élèves de la classe de philosophie, qui, sans dire un mot du fait principal dont nous avons parlé, savoir, l'acte de brutalité dont M. l'abbé Noirot s'est rendu coupable, font un pompeux éloge de ce professeur. — Aujourd'hui d'autres élèves *adhèrent* à la déclaration de leurs camarades, et enfin un professeur de rhétorique entre aussi dans l'arène. — De toutes ces réclamations, il n'y en a qu'une, celle de M. le proviseur Nouseilles, qui soit écrite en termes convenables, et qui mérite quelque attention. — Nous avions refusé d'insérer celle de MM les élèves de philosophie, parce qu'elle contenait des passages dont nous croyions devoir demander la suppression.

Comme la personne qui nous avait fourni l'article attaqué n'est pas en ce moment à Lyon, nous sommes forcés de soutenir cette polémique et de dire quelques mots à nos nouveaux adversaires.

Nous ferons encore observer que chacun d'eux laisse dans le silence le plus profond la conduite de M. Noirot, dont nous avons signalé l'indécence. C'est cependant sur ce point qu'il fallait éclairer le public. — Jusqu'à ce qu'on ait donné à ce sujet une explication satisfaisante, le public sera forcé de se ranger de notre côté, et d'appliquer le titre de *calomniateur* à ceux qui nous le donnent.

Nous lisons dans la note de MM. les élèves de philosophie la phrase suivante, qui a certainement l'intention d'être injurieuse et qui n'est que grossière. — « L'opinion d'un penseur et d'un philosophe ne change pas comme celle d'un journaliste. »

Il est évident qu'on enseigne fort mal l'histoire au collége de Lyon, car pour peu que MM. les élèves de philosophie l'eussent étudiée, ils sauraient que le journalisme a compté dans ses rangs de bien grands *philosophes*. Ils sauraient, par exemple, que le fondateur de la philosophie moderne, Bacon, fut aussi le fondateur du journalisme. Il n'est pas un homme lettré qui ignore que cet illustre écrivain fut appelé à coopérer à la rédaction de l'*English Mercure*, le premier journal qui ait été publié (1), et qu'Elisabeth fit paraître pour ranimer le patriotisme et l'esprit public au moment où l'*armada* espagnole allait se montrer sur les côtes d'Angleterre (2).

Ils sauraient qu'il n'est peut-être pas un des grands écrivains de ce siècle qui n'ait commencé par le journalisme ses travaux et sa gloire; ils sauraient enfin que depuis quarante ans, et à commencer par Camille Desmoulins, il est tombé sous la hache des partis bien des têtes de journalistes qui refusaient de se courber devant la puissance brutale. — Si l'on eût appris à ces jeunes gens l'histoire de la révolution de juillet dont ils parlent sans la connaître, ils n'auraient pas sottement insulté les seuls hommes qui se soient mis alors en avant, et qui aient couru toutes les chances avant de savoir quelle serait l'issue du combat auquel ils appelaient la population.

Ce n'est pas à cet âge qu'on peut méconnaître tout ce qu'il y a eu de générosité, de courage et de dévoûment dans la conduite de la presse de Paris et (le *Précurseur* peut le dire) de la presse départementale au moment de la révolution, et adresser un outrage public à des hommes qui ont ainsi joué leur vie pour le pays et pour leurs principes. — Aussi soupçonnons-nous que la note de MM. les élèves de philosophie a été dictée par quelque personne moins sympathique avec les sentimens de la jeunesse et qui y aura laissé percer une vieille haine contre la presse. — Nous le désirons pour l'honneur des jeunes gens qu'on a poussés à cette démarche.

La dernière réclamation est de M. Mézières, que nous ne connaissons aucunement, et qui vient se mêler à toute cette affaire, nous ignorons pourquoi.

M. Mézières raconte les travaux de sa vie pédagogique, nous fait part de ses opinions politiques, et nous apprend qu'il est du *juste-milieu* et qu'il s'en fait gloire. Nous n'avons rien à dire à cela, et nous trouvons très-bon que M. Mézières rappelle publiquement ses titres à l'avancement, s'il croit que le ministère les oublie.

M. Mézières ajoute : « Pour en finir sur ce sujet, je prends » ici l'engagement formel de renoncer sur-le-champ à mes » fonctions, si l'auteur de l'article, *quel qu'il soit*, peut prou» ver son libéralisme par des témoignages plus anciens et » plus décisifs que ceux que j'offre de fournir. Voilà, je » pense, une déclaration assez explicite, et j'ose affirmer » que l'anonyme n'y répondra pas. »

Nous répondrons pour l'anonyme. — Nous prierons M. Mézières de remarquer que les finesses qu'on emploie pour ce nom-propre sont un peu lourdes. Si, par exemple, nous livrions ce nom à la publicité et que celui qui le porte, après avoir prouvé que son libéralisme remonte plus haut et a été mieux constaté que celui de M. Mézières, fût pourtant destitué, tandis que M. Mézières obtiendrait de l'avancement?

Toute cette diplomatie est bien ridicule. A. P.

Les décisions de la diète germanique, adoptées à l'unanimité, sont un nouveau succès de l'absolutisme européen, et un nouveau pas fait contre tous les principes de liberté qui arrêtent et combattent sa marche : car il ne faut pas s'y tromper, le 22e protocole de Francfort a une valeur européenne; et de fait, avec les rapports politiques et internationaux qui, depuis un ou deux siècles, enchaînent tous les peuples du continent, il est impossible qu'une mesure générale, prise même à l'égard d'un seul, n'intéresse pas puissamment tous les autres. L'Allemagne surtout par sa position géographique et par le caractère de ses habitans, joue dans la grande famille un des principaux rôles; et pour les amis des idées révolutionnaires et de propagande qui viennent de l'Ouest, aussi bien que pour les partisans du *statu quo* ou des idées rétrogrades qui viennent de l'Est, le vaste sein de l'Allemagne n'est pas moins important que le champ de bataille ne l'est pour un chef d'armée. C'est à vrai dire le champ clos de l'Europe; et les guerres précédentes, et les guerres de l'empire suffiraient à prouver que c'est-là que se vident toutes les grandes et fondamentales questions, depuis celle de la réforme religieuse opérée il y a deux cents ans,

(1) Nous ne pouvons, quoi qu'on en ait dit, regarder comme un *journal* le Bulletin de la Campagne de Louis XII en Italie (1509), qu'on a retrouvé à la Bibliothèque royale.

(2) Ainsi la presse périodique naquit pour remplir un beau rôle qu'elle n'a jamais trahi; ainsi son premier acte fut de sauver l'Angleterre; plus d'une fois déjà elle a sauvé la France, et, nous l'espérons, elle n'a pas, comme le pensent les gens à courte vue et à petites passions, fini sa glorieuse et salutaire mission.

jusqu'à celle de la réforme politique, qui n'est encore qu'en germe, ou qui n'en est tout au plus qu'aux premières péripéties de son drame immense.

Ce qu'il nous importe surtout de remarquer aujourd'hui, c'est que les principes contraires aux nôtres, à ceux de notre révolution, s'approchent incessamment de nous, et que des bords de la Vistule, où la querelle s'était d'abord engagée, la voilà tout à coup transportée sur les bords du Rhin, c'est-à-dire à nos portes. En moins de huit mois de tems, les idées de liberté ont perdu deux cents lieues de terrain en Europe. La glorieuse avant-garde a été écrasée ; et cette héroïque Pologne savait bien en se soulevant qu'elle courait au martyre ; mais le corps d'armée est, non pas en Allemagne, où les résistances sont trop disséminées et trop peu compactes ; il est en France, il est chez nous, dans notre nation. Ainsi les mesures prises aujourd'hui contre nos voisins d'outre-Rhin, sont encore plus menaçantes pour nous que pour eux. La question du reste n'est point du tout neuve : c'est toujours celle de notre première révolution. La France a pris en 89 une grande initiative, non pas seulement contre son gouvernement et cette monarchie de quatorze siècles qui lui pesait si lourdement, mais bien réellement contre la féodalité tout entière, en d'autres termes contre le principe fondamental dont l'Europe ou du moins la majeure partie vivait alors, et vit encore à l'heure qu'il est. Après des triomphes inouïs, des prodiges d'héroïsme, d'énergie et de gloire, la France a succombé sous un revers aussi colossal que ses victoires. L'absolutisme se croyait assuré désormais d'une tranquille suprématie, quand les trois jours sont venus réveiller toutes ses terreurs passées, en révèlant que la France était toujours ce que le 18e siècle l'avait montrée, le guide et le foyer inextinguible des principes nouveaux. Force est donc aujourd'hui de recommencer contre la France les coalitions et les campagnes des quarante dernières années : mais comme la violence immédiate serait peu sûre, avec toutes les sympathies que nous avons créées pour nous en Europe, ou pour mieux dire avec toutes les idées dont nous avons partout déposé les germes sur ce vieux sol, la prudence et l'habileté politiques exigent impérieusement qu'on procède pas à pas, et qu'avant de nous frapper nous-mêmes, on soit bien assuré de nous avoir complètement isolés. On en est encore à saper quelques-uns de nos appuis. La Pologne a rendu son dernier soupir, l'Italie est soumise ; mais il reste les effervescences germaniques, et plus loin l'insurrection belge. A cette heure, on s'occupe de ces deux questions, mais surtout de la première. Le maintien de l'ordre, comme dit la diète, est plus facile à obtenir en Allemagne, que la restauration orangiste, en Belgique.

Pour comprendre un peu ce qui nous attend, si l'absolutisme féodal triomphe, comme il s'en flatte orgueilleusement, il nous suffit de nous rappeler ce qui vient de se passer sous nos yeux. Qu'a-t-on fait de la Pologne ? Après trois partages qu'on croyait définitifs, trois insurrections, trois *révoltes*, selon les expressions reçues en diplomatie, sont venues briser les merveilleux arrangemens qui avaient coûté tant de peine et demandé tant de sang et de négociations. Trois fois on avait épargné la Pologne, puisque trois fois elle avait pu renaître. En 1831, on a tout fait pour qu'il en fût désormais autrement. Nicolas a recommencé de nos jours ce que les historiens nous racontaient de la politique romaine ou de la politique de Charlemagne ; il transplante les populations. Les Baskirs vont cultiver les bords de la Vistule, et les Polonais iront peupler les solitudes de Tobolsk, ou bien y mourir. C'est une politique atroce, inhumaine, si l'on veut ; mais c'est du moins une politique qui atteint son but. Si l'autocrate a le loisir d'exécuter son projet dans son ensemble, il peut être certain de la soumission de ses sujets de Varsovie ; la Pologne ne ressuscitera pas une quatrième fois. Par des faits irrécusables et invincibles, on a été amené en science politique à conclure que les demi-mesures perdaient tout, et l'on ne prendra désormais pas plus de demi-mesures avec le reste des révolutionnaires qu'on n'en a pris avec les révolutionnaires de Varsovie.

Maintenant, si l'on élargit un peu le cercle, et qu'au lieu de la Pologne on s'occupe de la France, il est évident que ces mêmes principes sont applicables, car ils sont assez puissans pour s'étendre à une plus vaste échelle ; seulement il faudra plus de moyens matériels, et surtout plus de tems pour conduire l'affaire à bon terme. Puis, que le but est différent, et que son importance est bien autrement grande ! En finir une bonne fois avec la source même de toutes les révolutions ! Ecraser le *repaire* de l'esprit anarchique, ruiner de fond en comble et à jamais le fort où il s'est retranché ! Car la France et sa capitale ne sont pas moins que cela. L'Europe absolutiste et féodale peut se dire que sans nous, elle aurait encore des siècles de durée et de jouissance paisible : sans nous, tout serait heureux et calme. Partout ailleurs il y a bien imitation révolutionnaire, entraînemens irréfléchis, *singerie de séditions* ; mais en France, mais chez nous est la spontanéité qui puise toutes ses forces en elle-même et qui donne l'exemple que les autres attendent, restant sans lui en repos, mais le suivant avec ivresse et frénésie. Si les rois de l'Europe ont vu sans mot dire égorger la Pologne, si quelques-uns même ont prêté les mains à l'assassinat, tenons-nous pour assurés que la France recevra d'eux encore bien moins de pitié et bien moins de secours. La loi de leur propre conservation leur en fera une de notre ruine.

Ainsi donc, qu'on ne s'y trompe pas, et pour nous nous croyons ne pouvoir trop le redire à la nation, ce qui vient de se passer à Francfort est une menace formidable contre la France ; c'est la seconde partie du drame si tragiquement ouvert par la mort de la Pologne. Les ennemis qui ont ourdi contre nous sept coalitions en vingt ans, et qui enfin nous ont vaincus, ces ennemis-là s'appuyant sur les mêmes principes, s'étayant des mêmes secours, s'avancent de plus en plus contre nous : ils nous toucheront tout-à-l'heure. Est-ce à dire que nous devions nous effrayer de leurs progrès et de leurs desseins ? Non, sans doute ; mais il faut nous tenir pour avertis, et surtout nous tenir sur nos gardes. Le Rhin est déjà passé sur plus de cent lieues de son cours, et d'ailleurs l'illustre exploit de Louis XIV ne serait plus aujourd'hui qu'un jeu pour tous les soldats de l'Europe. Les Russes ont déjà campé deux fois dans les rues de Paris.

(*Courrier Français.*)

On lit dans la *France Nouvelle* journal du ministère :

« Appuyée sur ce système elle (la France) n'a pas voulu porter au-dehors la propagande de ses institutions, telle que la sollicitaient les imprudens apôtres de nos principes ; par cela même elle ne permettrait à personne une propagande d'absolutisme, sous quelque forme et sous quelque prétexte que ce fût. Décidée qu'elle est à faire respecter, comme à respecter elle-même, l'équilibre de cette mutuelle indépendance, les vicissitudes de la politique domestique des Allemands pourront lui inspirer la sympathie qu'elle éprouve pour les peuples entravés dans le développement de leur civilisation ; mais ses vœux ou ses regrets pour des étrangers ne lui feront pas abandonner ses propres intérêts, attachés à la continuation de sa conduite, aussi franche que prudente. Qu'avons-nous à craindre, que pourrions-nous espérer de ces peuples nombreux et affaiblis par leur division géographique ? qu'ils défendent leur liberté, s'ils sont assez éclairés pour la comprendre, assez forts pour la soutenir ; qu'ils l'abandonnent, si elle ne leur convient pas, ou si elle ne leur inspire pas l'énergie des grands sacrifices ; c'est à eux seuls qu'il appartient de juger et d'agir, que la cause se vide entre les parties intéressées.

» Que si, infidèles à la règle de notre politique, nous faisions nous-mêmes invasion au-dehors par l'initiative d'une propagande qui serait la plus manifeste et la plus énergique hostilité, les puissances nous déclareraient immédiatement la guerre ; ce serait leur droit, celui des représailles, et le besoin d'arrêter le mal avant ses derniers périodes. Mais, hors ce cas d'abandon de notre système actuel, les souverains ne songeront pas à troubler notre tranquillité ; quand notre gouvernement n'en aurait pas reçu les plus nombreuses et les plus solennelles assurances, nous aurions encore la plus sûre de toutes les garanties, l'intérêt.

» Quel roi de l'Europe n'aurait pas à perdre à une guerre contre nous, et quel état serait sûr de son repos et de son existence, si l'on nous provoquait aux révolutions ou à la conquête.

» Sous le rapport politique, les événemens d'Allemagne ne portent donc aucune atteinte aux gages de la paix entre la France et l'Europe. »

Ainsi on voit que le gouvernement en a pris son parti, et qu'il trouve plus commode de regarder l'Allemagne comme un seul Etat, que de soutenir le principe de la non-intervention.

Nous ferons remarquer que le principe de non-intervention s'est singulièrement restreint depuis 1830. — Aujourd'hui, il ne signifie plus qu'une chose assez niaise, c'est que nous nous défendrons si on nous attaque chez nous. — Voilà le principe de non-intervention tel que l'entendent les doctrinaires. — M. Molé l'interprétait autrement.

On lit dans le *Temps* :

Nous avons une diplomatie entretenue à grands frais, des ambassadeurs auprès de toutes les cours, des plénipotentiaires avoués et des agens secrets, et nous ne savons rien de ce qui se passe en Europe, et nous ne savons pas empêcher ce qui s'y trame contre nous. Certes, les desseins de l'Autriche et de la Prusse sur l'Allemagne nous touchaient d'assez près ; la concentration de leurs armées sur les frontières des petits Etats constitutionnels ne témoignait pas des dispositions pacifiques ; on connaissait les fréquens voyages de leurs plénipotentiaires, et par quelles séductions, par quelles terreurs ils cherchaient à entraîner dans une autre sainte-alliance les souverains du second ordre. Ceux-ci avaient même fait pressentir le cabinet français sur le secours qu'ils en pourraient espérer en cas de résistance à une agression ; mais on n'avait répondu à ces ouvertures qu'en livrant le secret de leurs démarches aux puissances pour lesquelles surtout ils voulaient les tenir secrètes. Les conférences militaires de Berlin devaient encore attirer l'attention du gouvernement et lui donner l'éveil sur un danger prochain. Il n'en a point été fait état, et c'est le *Journal de Francfort* qui lui apporte la première nouvelle des délibérations de la diète.

A défaut des renseignemens officiels, les avis n'ont pas manqué au pouvoir. Mais que sert de l'avertir, et quand a-t-il pris un conseil autrement que pour une injure ? On se souvient que le 2 juillet nous avions fait connaître à nos lecteurs les résultats du 22e protocole. Mais bien avant la délibération, et dès le 8 janvier, nous avions éventé les projets de l'absolutisme. En indiquant les principaux détails de ce plan de campagne contre la liberté, tels que la souveraineté de la diète, l'intervention armée, la compression des chambres et la censure, nous n'avions pas dissimulé que les Etats secondaires, où les vues austro-prussiennes rencontrèrent d'abord une vive opposition, se laissaient déjà vaincre par des manœuvres habilement combinées.

Le ministère n'en voulut prendre aucune alarme. Ce n'était pas à nous de lui représenter tous les jours comme plus menaçante une conspiration que ses rapports avec l'étranger pouvaient d'ailleurs lui faire apprécier. Un journal a, lui aussi, des devoirs de discrétion à remplir ; et quand il a révélé un danger, il n'insiste pas, de crainte de l'aggraver par des débats intempestifs ou d'entraver ainsi la marche des négociations.

Maintenant la conspiration est patente, l'acte public, et depuis le manifeste du duc de Brunswick jamais la liberté des peuples ne fut mise hors la loi en termes plus formels. Qui veut-on atteindre par cette croisade ? ne s'agit-il que de l'Allemagne, où certes la presse et les assemblées représentatives n'ont guère envahi le pouvoir ? Dans l'Allemagne, c'est la France que l'on frappe ; on l'isole en attendant mieux, on élève autour d'elle comme une autre muraille de la Chine ; on assiége ce foyer révolutionnaire par une sorte de blocus continental.

Et ce n'est pas tant la France que menace cette déclaration de guerre à nos principes, c'est la révolution de juillet, c'est le pouvoir qu'elle a placé à sa tête. En la renversant on espère aussi renverser la dynastie qui la représente, car les haines de la sainte-alliance ne s'adressent pas moins à Louis-Philippe qu'à la liberté ! L'exemple de celle-ci les effraie pour leur pouvoir, l'exemple de celui-là pour leur couronne : « Il y a partout à côté du trône, a dit le czar, une branche cadette. »

Si l'on n'avait pas fait aux monarques de la sainte-alliance des avances honteuses, des concessions déshonorantes ; si l'on eût évité de leur montrer à quel point la crainte qu'ils inspiraient avait de l'influence sur la direction de nos affaires ; si, à l'heure qu'il est, une diplomatie occulte ne présidait pas à tous leurs mouvemens ; si le prête-nom légal de ces intrigues de coulisse n'était encore un fantôme abattu et usé par la souffrance, qu'il y aurait peu de générosité à combattre, on aurait pu prévenir ce qui arrive aujourd'hui. Dans une coalition contre l'Allemagne, nous ne verrions pas une coalition contre le pouvoir de juillet.

CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

AUX PRÉFETS.

« Monsieur le préfet, une loi promulguée le 19 avril dernier a prescrit la formation d'un contrôle permanent des citoyens appelés à faire partie des corps détachés de la garde nationale. Cette loi n'a été inspirée que par une pensée de prévoyance ; aucune nécessité du moment n'en a déterminé l'adoption ; les circonstances actuelles n'en réclament pas l'exécution.

» Sans doute, lorsque chaque jour la paix s'affermit davantage en Europe, lorsque l'état de nos relations avec toutes les puissances nous en garantit la durée, rien ne saurait nous faire sentir le besoin de songer aux moyens de repousser les ennemis du dehors.

» Mais, quelque complète que doive être la sécurité du pays, quelque éloignée que soit l'époque où la France devrait recourir aux ressources que préparera la loi du 19 avril, le gouvernement ne saurait prendre sur lui de négliger des mesures de prévoyance dont les chambres ont reconnu l'utilité, et de laisser sans effets des dispositions législatives, de l'exécution desquelles il serait nécessaire de rendre compte dans la prochaine session.

» Si les prescriptions de la loi du 14 avril doivent être exécutées sans délai, il importe aussi qu'elles soient bien comprises dans toutes les communes où elles vont être accomplies : trop souvent l'opinion s'égare ; la malveillance, toujours prompte à saisir les moindres occasions, pourrait transformer en un sujet de crainte et d'inquiétude actuelle, une mesure toute de prévision et d'avenir, et présenter la formation du contrôle comme l'indice d'un prochain appel. Vous repousserez, Monsieur le préfet, des suggestions qui seraient sans aucun fondement ; et je laisse à votre sollicitude le soin de prendre toutes les précautions que la prudence et la vérité conseillent pour éclairer vos administrés sur le but et le résultat de l'opération dont il s'agit.

» Il sera nécessaire surtout que MM. les sous-préfets et maires, par toutes les voies qui seront jugées convenables, fassent pénétrer partout la véritable pensée de la loi du 19 avril ; qu'ils donnent aux populations la complète conviction que la formation des contrôles n'est qu'une prévision tutélaire, et nullement le signal d'un appel prochain au patriotisme des gardes nationaux. On fera spécialement remarquer à tous les inscrits que leur inscription ne les enlève ni à leurs travaux ni à leurs foyers ; qu'elle ne leur impose aucune charge nouvelle, et que leur indépendance est la même jusqu'au jour de la mobilisation ; qu'ils restent, conséquemment, dans l'une des deux catégories où ils ont été compris en exécution de la loi organique du 22 mars 1831 ; que les uns, portés sur le contrôle du service actif, continueront ce service sur le territoire de leur commune : que les autres, admis dans la réserve sédentaire, restent affranchis de toutes les obligations du service d'activité ; qu'il ne s'agit enfin que de déterminer la situation des mobilisables dans une des six classes désignées aux art. 143, 145 et 150 de la loi organique sur la garde nationale, et de s'assurer ainsi les moyens de suivre toutes les modifications qu'elle peut subir ultérieurement. Il faut que tous comprennent que l'exécution de la loi du 19 avril tend, il est vrai, à constater les ressources sur lesquelles le pays peut compter pour sa défense, mais que tout nous donne la ferme certitude que de long-tems il n'aura lieu d'y recourir, et que l'état actuel de l'Europe et nos relations politiques en éloignent chaque jour de plus en plus le besoin.

» Vous insisterez avec force sur ces vérités, M. le préfet, et vous sentirez la nécessité de leur donner la publicité qui ne permette pas à l'opinion de se méprendre sur le caractère, l'objet et les conséquences des mesures que vous aurez à mettre à exécution.

» Agréez, etc.

« *Le pair de France, ministre secrétaire-d'état de l'intérieur,*

« MONTALIVET. »

Au Rédacteur du Précurseur.

Lyon, 18 juillet 1832.

Monsieur,

Veuillez insérer dans votre prochain numéro la lettre suivante, que nous adressons au *Courrier de Lyon*.

« *A M. le Rédacteur du* Courrier de Lyon.

« Votre article du 11 courant qui nous concerne et que nous lisons en arrivant de Paris, est une insigne fausseté. Il n'est pas vrai que nous nous soyons occupés de la réorganisation de la garde nationale de Lyon, et que nous ayons demandé et obtenu aucune audience du roi, nous donnons à cet égard le démenti le plus formel au correspondant qui vous a communiqué cette absurde nouvelle.

« En vertu de la loi, nous vous sommons d'insérer notre réponse dans votre plus prochain numéro. »

Agréez, etc.

Ch. Dépouilly. Chèze.

Des lettres de Vienne, du 5 juillet, annoncent que la santé du jeune Napoléon s'est améliorée. Un paysan a entrepris sa guérison; il a assuré qu'il répondait de sa vie, pourvu qu'on le laissât maître de lui administrer les remèdes qu'il jugerait convenables, et qu'on lui permît de surveiller tous les alimens qu'il prendrait. On a d'autant plus de confiance en cet homme de la campagne qu'il a déjà guéri l'archiduc Charles d'une épilepsie qui l'affectait depuis long-tems.

Des lettres de Londres, arrivées aujourd'hui, annoncent qu'on venait d'y apprendre que la flotte de don Pédro, parfaitement ralliée, était arrivée dans le meilleur état en vue de Lisbonne. On attendait les résultats de l'expédition avec une grande impatience. (*Nouvelliste.*)

AVIS.

Madame veuve Debart est invitée à se présenter au bureau de l'état-major de la place, à l'Hôtel-de-Ville, pour y recevoir une réponse de M. le ministre de la guerre.

PARIS, 16 juillet 1832.

(Correspond. particulière du Précurseur.)

On a reçu aujourd'hui, par dépêche diplomatique, une importante nouvelle qui, si elle est loin d'avancer la conclusion des affaires de Belgique, et l'exécution du traité du 15 novembre, ajourne au moins en même tems le dénouement belliqueux que les derniers événemens laissaient prévoir.

Il y a un nouveau protocole sous la date du 10 juillet, parce que la conférence, en invitant le roi Guillaume à signer les 24 articles en vertu de l'adhésion tacite qu'il a consentie par les différentes communications faites aux plénipotentiaires des cinq cours, décide que néanmoins il ne sera obligé à l'évacuation des territoires contestés qu'après le traité définitif à intervenir entre la Belgique et la Hollande. Cette importante résolution éloigne, quant à présent, l'idée de tout emploi de moyens coërcitifs pour amener la Hollande à l'exécution des 24 articles; et quelles qu'aient été les paroles de Léopold dans de récentes circonstances, on croit peu qu'il exécute sa menace de recourir aux armes si les conventions du 15 novembre restaient sans exécution après le 25 juillet.

La conférence a, dit-on, refusé de recevoir la note du 30 juin du général Goblet, et de lui donner acte de cette communication.

— La diète germanique, en réponse au 66e protocole de la conférence, relatif à l'élargissement de M. Thorn, a déclaré qu'elle interviendrait volontiers auprès du roi grand-duc, si de son côté le gouvernement belge voulait consentir à la mise en liberté de Tornaco et de ses compagnons. Cette réciprocité de concession, dans une position qui d'ailleurs n'est pas la même pour les deux parties, avait été insinuée par les puissances amies du roi de Hollande, et il avait été émis dans le protocole n° 66, le vœu que la Belgique accordât au roi Guillaume en retour de la mise en liberté de M. Thorn, l'élargissement de la bande Tornaco.

— L'arrivée à Paris des dernières délibérations de la diète germanique a, dit-on, fait hâter le retour du maréchal Soult qui reviendra le 20 juillet au lieu du 25. M. Sébastiani qui devait partir immédiatement pour la campagne ne s'éloignera pas.

Ce n'est pas cependant que le gouvernement ait les moindres velléités d'une contre-intervention dans les affaires d'Allemagne. Déjà un journal qui reçoit plus directement ses inspirations du château des Tuileries annonce ce matin que le gouvernement se manquerait à lui-même, s'il prenait parti dans les débats intérieurs de la confédération; et nous savons qu'hier, à Saint-Cloud, un haut personnage disait: Vraiment nous aurions bonne grace, nous qui ici sommes si tracassés par la liberté de la presse, à aller prendre parti pour elle chez nos voisins.

CHOLÉRA-MORBUS.

DERNIER BULLETIN **OFFICIEL** SANITAIRE DE PARIS, 16 JUILLET.

Décès dans les hôpitaux, hospices, etc.	26
A domicile.	81
Total.	107
Augmentation sur le chiffre d'hier	19
Malades admis dans les hôpitaux.	65
Diminution sur le chiffre d'hier	3
Sortis guéris.	20
Morts par d'autres maladies.	50
Chiffre correspondant de l'année dernière.	50

NOUVELLES.

Un voyageur arrivé de Mayence, d'où il est parti le 6 de ce mois, affirme que la garnison de cette ville peut être évaluée à 22,000 hommes, non compris la garnison de Cassel, qui, comme on sait, n'est séparée de Mayence que par le Rhin. D'autres troupes sont échelonnées sur la route de Francfort et sur celle de Wisbaden. La plus grande partie de ces forces consiste en cavalerie et surtout en artillerie. Un grand personnage, dont on ne sait pas le nom, est attendu de jour en jour pour les passer en revue. On ignore leur destination; mais les bruits de guerre s'accréditent de plus en plus.

—On nous écrit de Rome, le 3 juillet :

« Un courrier a apporté à l'ambassadeur de France une autorité illimitée sur ses compatriotes militaires à Ancône. Le général Cubières a donc pris des mesures très-énergiques. La colonne mobile n'existe plus. L'aide-de-camp du général, M. de Camaran, a arrêté en personne le chef de la colonne mobile, le sieur Samson. Un autre chef, Angelo Mancini, a été aussi arrêté, et le général a signé le 1er juillet six ordres d'arrestation, et les a confiés à 12 sous-officiers.

Ces ordres sont adressés à M. Magalotti, chef de la police militaire, et sont fondés sur trois points. Les prévenus sont accusés: 1° d'avoir pris part à l'assassinat commis le 22 mai sur la personne du gonfalonnier d'Ancône; 2° d'avoir pris part à une association illégale, connue sous le nom de *Colonne mobile*; 3° d'avoir pris part à l'attaque armée, faite le 12 mai contre un poste de la police, près du du Pédochio.

Tous les prévenus arrêtés, et dont le nombre atteint déjà 25, seront traduits devant le tribunal criminel d'Ancône; le général Cubières insistera pour que l'affaire soit jugée ici, et que le pape remplace le signor Fabrizzi par un individu plus populaire. (*Courrier de l'Europe.*)

—Par ordre de M. le ministre de l'instruction publique, les docteurs en droit sont avertis qu'il y aura un concours public devant la Faculté de droit de Paris, pour deux places de suppléans, actuellement vacantes dans cette Faculté. Ce concours s'ouvrira le 19 novembre 1832.

Il y aura aussi un concours public devant la Faculté de droit de Caen, pour la chaire de code de commerce et pour une place de suppléant, vacantes dans cette Faculté. Ce concours s'ouvrira le 16 novembre.

—On a cru et répété sans fondement que le choléra avait pénétré dans le département de l'Allier. Des renseignemens positifs nous autorisent à donner sur l'état sanitaire de ce département les assurances les plus satisfaisantes.

—M. d'Appony est indisposé; ses secrétaires d'ambassade n'en sont pas moins très-occupés à faire partir et à recevoir des courriers pour Vienne et pour Londres.

— M. Buffardière d'Evreux vient d'être renvoyé par la chambre des mises en accusation devant la cour d'assises d'Evreux, comme prévenu d'avoir porté publiquement des emblèmes séditieux. Ces emblèmes étaient un large ruban vert sur lequel étaient brodés en soie jaune, rose et blanche, une pensée, une fleur de lys, la lettre H, le chiffre V, et une couronne.

—Les places gratuites au collége militaire de La Flèche sont uniquement réservées, d'après une ordonnance du 12 avril 1831, aux enfans d'officiers, et de préférence à ceux dont les pères, dénués de fortune, sont morts au service, ou après l'avoir quitté avec une pension de retraite. Pour que ce principe d'équité puisse recevoir son application, M. le ministre de la guerre a écrit, le 5 juillet, à MM. les préfets, pour leur demander des renseignemens sur les familles de leur département qui sont en instance pour l'admission de leurs enfans à ce collége, en leur faisant connaître les candidats qui, d'après les services de leurs parens et leur état de fortune, seront susceptibles d'être présentés en concurrence pour le petit nombre de places qui deviendront vacantes cette année.

—M. le baron Sylvestre de Sacy, de l'académie des inscriptions, a été nommé inspecteur de la typographie orientale à l'imprimerie royale, en remplacement de M. Saint-Martin, décédé. M. Sylvestre de Sacy a annoncé l'intention de consacrer le traitement de cette nouvelle place à l'éducation d'un des orphelins des journées de juillet.

—Le 27, le cadavre du nommé Garnier (Jacques), ancien militaire retraité, demeurant à Onoz (Jura), a été retiré d'un ruisseau où il s'est précipité volontairement. Cet acte de désespoir est attribué au mauvais état où se trouvaient ses affaires, et à la mésintelligence qui existait entre sa femme et lui.

—Le gérant de la *Gazette du Nivernais*, pour cause de mauvaise santé, avait été transféré de la prison dans un endroit où, également au pouvoir de l'autorité, il pouvait la retablir. Qui le croirait? une mesure arbitraire de M. le préfet de la Nièvre vient de le replonger dans une prison peu salubre. Malheureusement il a divulgué, mis au jour une circulaire que tout le monde connaissait déjà. Si nous avons faussé notre mission, M. le préfet devait nous convaincre d'erreur; si nous avons appuyé la vérité, pourquoi se fâcher et se rejeter, comme par manière de vengeance, sur un homme qui, en vous disant franchement la pensée des autres, vous dit encore plus franchement la sienne. (*Courrier de l'Europe.*)

— La ville de Dôle vient de décider la restauration du monument élevé dans le 17e siècle à l'un de ses plus illustres enfans, à Jean Boyvin, qui aida si efficacement à la défense de Dôle assiégé par le prince de Condé, que les archives de la ville disent qu'après Dieu, la cité lui doit l'heureuse délivrance de ce siége. (*Impartial.*)

— Beaucoup d'anciens serviteurs et d'employés du prince de Condé viennent encore d'être réformés. Dans ce nombre, on cite M. Dubois, bibliothécaire, et plusieurs architectes. M. Morin, inspecteur conservateur de la propriété de Chantilly, avait aussi été réformé sans pension, et ce n'est qu'après de nombreuses sollicitations, auxquelles on avait d'abord répondu *qu'on était obligé de faire de grandes économies*, que cet employé, presque sans fortune, a été réintégré dans son emploi: il n'a subi qu'une diminution de 500 fr. par an sur ses appointemens, que le feu prince de Condé avait lui-même fixés à 2,000 fr. (*Gazette de Normandie.*)

— On assure que le roi se rendra de nouveau à Anvers le 18 de ce mois. (*Courrier belge.*)

— Nous apprenons que M. le général Niellon est parti pour Paris, accompagné de M. Ch. de Brouckère. Avant de partir, il a été reçu en audience le 10. Il sera de retour le 25 de ce mois. (*Idem.*)

— On écrit d'Ancône, 4 juillet :

Le 30 juin dernier, le général Cubières s'est emparé de la direction de la police. Il a débuté par arrêter deux hommes du peuple qui sont très-mal famés ici, et n'ont conséquemment excité aucun intérêt; mais l'arrestation ordonnée de trois étudians, auxquels on ne peut rien reprocher, a fait naître chez le peuple une véritable colère. De plus, il a fait saisir une caricature faite contre la bulle d'excommunication; il en a fait détruire la composition, briser la planche, et il a défendu toute publication de gravures.

Hier il s'est rendu à la maison commune où il avait invité des membres du tribunal à se rassembler; il a notifié qu'il prenait possession de la ville, et a déclaré qu'il défendrait le gouvernement du pape. Il a dirigé toutes sortes d'accusations contre la ville d'Ancône, en assurant que tous les désordres dont on se plaignait n'étaient absolument rien, excepté toutefois la mort du *gonfaloniero*, et il a fait connaître enfin que, sous très-peu de tems, on verrait retourner un délégué, mais sans troupes.

Cette conduite du général français a gravement indisposé l'opinion publique. (*Sémaphore.*)

— On assure que M. de Blacas est venu à Paris. On ne l'a su que quand déjà il en était parti pour prendre la route, les uns disent de l'Ouest, d'autres disent de Londres. Nous croyons plutôt à cette seconde version. (*Messager.*)

— L'empereur Nicolas a supprimé l'Université de Wilna.

On craint que l'influence de l'autocrate ne fasse restreindre la liberté des études en Allemagne.

Ce sera le complément des mesures prises contre la presse.

Déjà à Heidelberg on défend aux étudians de s'exercer au maniement des armes; on ne veut laisser de fusil et d'épée que dans les mains de l'iguorance et du serf. (*Idem.*)

— Des lettres anonymes ont été adressées à des généraux, à des députés, à des journalistes en grand nombre; un général, à lui seul, en a reçu près de 40. Toutes ces lettres contiennent des injures infâmes et d'atroces menaces. Les journaux de l'opposition sont accoutumés à ces gentillesses, et il se passe peu de jours où leurs rédacteurs ne soient menacés d'être assassinés. (*Courrier.*)

— Lord Rendlesham est mort, le 3 de ce mois, à Auteuil près Paris. Il était un des petits-fils de ce M. Thélusson qui, dans son testament bizarre, a ordonné que l'on laissât accumuler les millions provenant de ses terres et capitaux, pour servir de dotation au fils aîné de la troisième génération de ses descendans.

— On vient d'arrêter à Seurre une fille de 21 ans, prévenue d'infanticide. Cette malheureuse, qui habitait dans les environs de Mâcon, avait déjà eu deux enfans qui sont morts naturellement; entraînée par les conseils d'une femme, elle est allée faire ses couches dans un bois, et a porté plusieurs coups de couteau à l'enfant qu'elle venait de mettre au monde. (*Journal de la Côte-d'Or.*)

— Les journaux anglais continuent de nous tenir au courant des grands régals qui se font en l'honneur du bill de réforme. A Taunton, on a régalé 5,000 personnes. Il a fallu, pour cette fête, 7 bœufs gras, 1,373 *gallons* de bière, sans compter 938 *gallons* d'ale, 625 pains de 4 livres, 40 boisseaux de pommes de terre, 500 livres de sel, 2,000 pipes, 1,000 onces de tabac; on a fait 400 pouddings de huit livres chacun, pour lesquels on a employé 1,500 livres de farine, 750 livres de raisins secs, et 650 livres de moëlle de bœuf.

— On écrit de St-Pétersbourg, 30 juin :

La *Gazette du Commerce* annonce que, par suite de la révolte du pacha d'Egypte, S. M. a donné ordre que le consul-général russe à Alexandrie fût rappelé, et qu'aucun agent russe ne se trouvât dans ces contrées jusqu'à la fin des troubles.

S. M. a ordonné aussi qu'aucun vaisseau russe ne devait porter le moindre secours au pacha rebelle, soit en lui amenant des munitions, des vivres ou des armes, soit de toute autre manière.

— Le 26 juin dernier, une visite domiciliaire a été faite à Valognes, chez M. Dutrésor, ancien sous-préfet de l'arrondissement, soupçonné de receler des canons dans sa maison de campagne, nommée la Brissette. M. le procureur du roi s'y est transporté avec une escorte de gardes nationaux. On n'a trouvé ni canons, ni armes d'aucune espèce.

— Un descendant de Cazotte, un jeune homme qui portait ce nom et qui promettait aussi de l'honorer par la manière distinguée avec laquelle il avait suivi ses cours à l'Ecole polytechnique, est mort ce matin du choléra. Hier, dans l'après-midi, il n'éprouvait encore aucune indisposition.

— Paganini s'est, pour la première fois peut-être, entendu siffler. C'est à Boulogne-sur-mer que cette réception inaccoutumée lui a été faite. C'est le résultat de sa querelle avec la société philharmonique de cette ville, dont les membres exigeaient, pour l'accompagner à son concert, que quatre-vingt-treize billets fussent mis à leur disposition pour leurs familles, condition que le virtuose refusa d'accepter. Paganini s'était décidé à jouer seul. Mais les philharmonistes jugèrent à propos d'unir à ses sons ceux des sifflets les plus discordans. Il fallut toute la persistance, toute la patience, tout le talent de l'artiste pour vaincre cette cabale.

—On nous écrit de Châteaubriant, 12 juillet :

Dans la nuit du 8 au 9, une bande d'une trentaine de chouans est allée à la Jonchère, en Juigné, chez le sieur Hériau, où ils ont maltraité une jeune fille et l'ont emmenée de force, ainsi qu'une autre jeune fille du hameau de la Londe. Arrivés dans le bois de Cornulier, ils ont dépouillé ces femmes et les ont fustigées avec des branches de houx; ils les ont ensuite abandonnées toutes meurtries, couvertes de sang et presque sans connaissance. Ils accusaient ces malheureuses de les avoir dénoncés.

Dix autres chouans ont tellement maltraité de coups de bâton et de crosse de fusil un homme et deux femmes de la Teillais, près de la Jonchère, que ces trois individus viennent d'être amenés à l'hospice de Châteaubriant pour y être soignés de leurs blessures.

On parle encore d'autres excès commis par les mêmes bandes.

— Le *Journal des Débats* répond à nos articles sur la nécessité d'appeler les capacités intellectuelles à l'exercice des droits politiques : il résume lui-même sa dissertation par cet axiôme tout-à-fait moral : *Le meilleur signe de la capacité, c'est l'argent* (*J. du Commerce.*)

— M. Prosper Hercera, ministre plénipotentiaire de la république de Guatimala, a signé, ces jours derniers, un traité de commerce avec notre gouvernement. (*Courrier.*)

—Le gouvernement avait réellement l'intention d'aller jeter sur les côtes d'Afrique les malheureux réfugiés italiens. Ceci était si vrai qu'avant même que les réfugiés eussent paru en vue de la France, on savait d'avance, à Modène, qu'ils seraient renvoyés à Alger. Aujourd'hui, le gouvernement, mu par un sentiment de pudeur, et craignant peut-être de rencontrer quelque résistance à ses volontés, vient de modifier ses ordres, et au lieu de partir pour l'Afrique les réfugiés italiens seront dirigés sur Moulins.

— Les réfugiés italiens se sont adressés à M. Odilon-Barrot, et l'ont prié d'intervenir auprès du gouvernement pour leur obtenir l'autorisation de résider en France, comme les proscrits des autres pays pour causes politiques. Cette confiance est un juste hommage rendu à celui qu'un journal a appelé avec raison l'avocat des belles causes, à l'éloquent et constant défenseur des peuples opprimés. Le procès paraît du reste gagné déjà, si, comme on l'annonce, les réfugiés italiens ont été dirigés sur Moulins.

— Le gérant de l'*Echo Français* vient d'être conduit à la préfecture de police en vertu d'un mandat d'amener pour provocation au renversement du gouvernement de Louis-Philippe, résultant de la publication du numéro de l'*Echo Français* du 6 juin.

— On écrit de Marseille, 9 juillet :

Dans la commune de Sègne (Var), deux soldats du 66e étaient logés ensemble. L'un d'eux était à la porte de la maison et tenait dans ses bras l'enfant de son hôtesse, lorsque l'autre sortant, armé de son fusil, pria l'hôtesse de se retirer avec son enfant, puis lâcha un coup de fusil qui étendit mort son camarade. L'assassin a été saisi immédiatement. On présume que cet assassinat a été commis par suite de querelle entre ces deux hommes.

— Un journal de Toulon annonce qu'on s'occupe dans quelques communes du département du Var de la rédaction d'une adresse collective à la chambre des députés, pour demander la mise en accusation des ministres pour avoir violé la Charte.

—La population européenne d'Alger s'élevait au 30 juin dernier à 4,140 individus. L'augmentation du mois est en conséquence de 119.

— On lit dans le *Journal de la Haute-Saône*, du 12 courant :

« Vesoul vient d'avoir aussi sa petite émeute. Des ouvriers de la ville et des environs, méconnaissant le sens moral du proverbe : *le soleil luit pour tout le monde*, avaient formé le complot d'expulser par la force, des différens ateliers de construction en activité dans nos murs, quelques maçons allemands qui y travaillaient concurremment avec eux, et, avant-hier lundi, ils s'étaient réunis au nombre de 50 à 60 pour en venir à l'exécution. Mais la police est intervenue, et comme les mécontens se montraient sourds aux injonctions qui leur étaient faites de se séparer, trois des plus mutins ont été arrêtés. Cette affaire donne lieu à une instruction judiciaire.

— M. Riches, anglais de 28 ans, rencontra dans le monde en 1830, la veuve d'un lieutenant-colonel, mistriss Sophia Ruddall, qui s'était rendue d'Oxford à Londres pour jouir plus agréablement de son revenu, consistant en 50 liv. sterlings sur les fonds publics et en une pension de pareille somme, à titre de veuve d'un officier supérieur. Ce revenu total de 2,500 fr., joint à un fort beau mobilier, à des bijoux, à de l'argent comptant, aux agrémens personnels de la veuve, paraissait très-confortable à notre gentlman, qui, en moins de quinze jours, fit une déclaration en forme, et obtint la permission de faire publier les bans.

Ces préliminaires achevés, mistriss Sophia Ruddall réfléchit aux incon-

véniens d'un mari de moitié plus jeune qu'elle et presque sans fortune. Pour retarder la cérémonie finale, elle prétexta des migraines, la crainte même du choléra ; enfin le pauvre M. Riches fut très-ébahi lorsqu'il reçut de sa prétendue une lettre de *faire part* annonçant la conclusion de son mariage avec un Irlandais, M. O'Pugh, qui venait d'accomplir sa soixante-sixième année. Indigné de se voir supplanté par un barbon, et plus furieux encore de ne pouvoir payer, avec l'argent comptant de la future, la corbeille de noces et divers objets d'ameublement par lui achetés, M. Riches a essayé de la dernière ressource que les tribunaux anglais offrent parfois aux amans malheureux. Il a assigné mistriss O'Pugh à la cour du banc du roi, et a réclamé 200 liv. sterl. de dommages-intérêts.

Lord Touterden, chef-justice, a résumé ces graves débats; il a pensé qu'il y avait eu de la part de la veuve de 45 ans violation manifeste d'une promesse de mariage, mais que les jurés pouvaient apprécier comme ils le jugeraient convenable la quotité des dommages-intérêts.

Le jury a accordé au demandeur un *farthing* (deux liards) d'indemnité.

— Ce matin, deux femmes assez bien vêtues et d'un certain âge, se sont présentées chez un bijoutier du faubourg Saint-Germain pour vendre quelques pièces d'argenterie. N'ayant répondu qu'avec embarras aux questions que leur adressa le bijoutier, ce dernier conçut des soupçons qui se changèrent bientôt en certitude, lorsque ces deux femmes refusèrent de remplir les formalités exigées par la loi. Elles furent arrêtées et bientôt reconnues. On a découvert que ces deux aventurières étaient coupables d'un grand nombre de vols commis depuis quelque tems dans le faubourg Saint-Germain : elles s'introduisaient dans les maisons opulentes ; l'une entrait sous prétexte de demander des secours, et tandis qu'elle apitoyait sur son sort les maîtres de l'hôtel, en se disant la veuve d'un ancien serviteur des Bourbons, l'autre dérobait les objets précieux qu'elle pouvait découvrir dans l'appartement.

— Un voyageur est mort dernièrement subitement dans une diligence pendant le trajet de Paris à Valenciennes : cet individu était un Anglais qui voyageait avec un ami, lequel se dit son co-associé. Le mort était chargé en route de toute la dépense ; on a trouvé sur lui, et en or, une somme de 4 à 5,000 fr., qui a été mise sous le sequestre à l'endroit où l'accident est arrivé. Le survivant s'est trouvé tout-à-coup dans un cruel embarras ; il avait beau dire qu'il possédait moitié de tout ce que portait son compagnon, qu'il n'avait seulement pas sur lui de quoi dîner ni payer sa place à la diligence, tout a été mis sous le scellé comme appartenant à l'homme mort, sauf à son ami à faire valoir ses droits : c'est le cas de dire qu'entre deux amis, lorsque l'un meurt, le plus à plaindre est celui qui reste.

DÉPARTEMENS.

Toulon, 11 juillet.

Ainsi que je vous l'avais prédit, les carlistes pris à l'occasion de la conspiration dernière sont mystérieusement élargis. Il reste le fameux Trestaillon qui recevra prochainement son *exeat*.

— Il y a déjà plusieurs jours, le sieur Jouve, vice-consul d'Angleterre des Deux-Siciles et du Brésil, a été arrêté dans l'arsenal, prenant clandestinement le nom de tous les vaisseaux qui sont au grand rang. Il a été conduit devant le major-général par la gendarmerie pour y être questionné. On ignore le résultat de cet interrogatoire.

Toulouse, 12 juillet.

Dans sa séance du 10 de ce mois ; le conseil municipal a définitivement adopté la proposition d'élever un monument au général Dupuy, mort au Caire les armes à la main. On assure que la première pierre sera posée le 29 de ce mois.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du Précurseur.)

Angleterre.—*Londres*, 14 *juillet*.—Consolidés, 84 7/8 85.

La troisième lecture du bill de réforme pour l'Ecosse a eu lieu hier à la chambre des lords.

—A la chambre des communes, la motion ministérielle tendant à annoncer un changement de législation au sujet des dîmes, a été adoptée à la majorité de 124 voix contre 32.

—Le gouvernement a envoyé un renfort de 21 régimens en Irlande.

—Nous avons reçu d'une source authentique des détails confirmant pleinement les nouvelles d'une insurrection en Lithuanie.

Autriche.—*Vienne*, 7 *juillet*.— S. A. R. l'archiduchesse Sophie est accouchée d'un fils. Cette heureuse nouvelle a été annoncée par 102 coups de canon. Demain aura lieu le baptême. Le jeune prince aura nom Ferpinand-Maximilien-Joseph.

—Les travaux de la place de Lintz sont déjà bien avancés et seront, à ce qu'on croit terminés avant l'hiver.

—Les décès occasionnés par le choléra diminuent, mais la maladie s'étend vers l'Ouest.

—On annonce qu'il y aura cette année une réunion des états provinciaux de la Transylvanie à Hermanstadt, ce qui n'avait pas eu lieu depuis vingt ans.

— Métalliques, 5 p. 0/0, 86 15/16 ; 4 p. 0/0, 76 et 1/2 ; actions de la banque, 1,131.

— La nouvelle de la prise de St-Jean-d'Acre est confirmée de plusieurs manières. On dit qu'Abdallah-Pacha, qui y commandait, a été disgracié par la Porte, et qu'il a été reçu par Méhémet-Ali qui lui fait une forte pension.

Italie. — *Rome*, 3 *juillet*. — Le général Gubières a reçu ordre de détruire la colonne mobile qui entourait Ancône et attaquait les papalins. Le chef a été arrêté ainsi qu'une vingtaine d'autres de ses gens. La tranquillité règne à Ancône.

Le général Gubières est à la tête de la police ; il a défendu toute espèce de réunion.

— Le fameux colonel Zamboni, qui depuis trois mois n'osait sortir hors de chez lui, est appelé à Rome. On croit que c'est pour rendre ses comptes.

Belgique. — *Bruxelles*, 14 *juillet*. — Un courrier extraordinaire est arrivé de Londres. On dit qu'il a apporté l'ultimatum de la conférence.

— Le roi a reçu hier un mémoire de la chambre de commerce d'Anvers qui tend à prouver que le traité proposé par la Hollande est inacceptable.

— Dans le comité secret qui a eu lieu au sénat, M. de Meulenaëre a communiqué à la chambre le rapport qu'il avait présenté la veille à la chambre des représentans, et a de nouveau déclaré que le gouvernement persisterait *d'évacuation préalable*.

VARIÉTÉS.

LETTRE AUX MÉDECINS FRANÇAIS
SUR L'HOMOEOPAHTIE ,

Suivie des moyens homœopathiques de guérir le choléra et de s'en préserver ; par le comte S. Des Guidi. (1).

L'homœopathie s'annonce comme une science de faits ; or, la vérification des faits, sur lesquels elle se fonde, n'étant point de notre compétence, nous ne dirons rien de l'homœopathie, mais elle demande aujourd'hui, par la voie du docteur Des Guidi, que les médecins l'examinent, et nous ne trouvons rien de plus juste, rien de plus constitutionnel qu'une telle demande. Nul doute que MM. les médecins, distingués en général par leur esprit de réserve méthodique, et de sage indépendance, convaincus comme Socrate, à force de science, que leur science a encore de bien grands pas à faire, ne refuseront pas quelques minutes à la lecture de la pétition que leur présente un de leurs honorables confrères, et quelques instans à l'examen qu'elle sollicite.

L'homœopathie n'a pour elle ni le grand nombre, ni les in-folio, ni les chaires, ni les fauteuils ; ce n'est sans doute pas une raison pour qu'elle ait raison, mais c'en est une de plus pour qu'on l'écoute. Le public est assez intéressé, corps et biens, dans la question, pour se montrer un peu exigeant à cet égard.

La lettre sur l'homœopathie nous paraît écrite du ton le plus convenable, et nous en conseillons volontiers la lecture à tout le monde. Le traitement du choléra, qui y est ajouté, donnera sans doute pour bien des personnes un intérêt puissant à cette publication.

(1) Se vend, chez Rusand et chez les principaux libraires, 2 fr.

(294 2) LES PAQUEBOTS DU RHONE

Feront deux départs supplémentaires pour Beaucaire

Les vendredi 20 et samedi 21 juillet ; ce qui ne changera rien au service de mardi, jeudi et dimanche.

S'adresser quai de Retz, n° 42.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(302) Vendredi vingt juillet mil huit cent trente-deux, à neuf heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, près le pont Morand, il sera procédé à la vente à l'enchère de meubles et effets saisis, consistant principalement en garde-habits, à la moderne, tables à toilette et autres plaquées acajou, chiffonnières en frêne et noyer, lavabos, lits à S, établis, bois de travail, ustensiles de cuisine, et autres objets.

L'huissier chargé des poursuites,
Demare.

(298) Le vendredi vingt juillet 1832, à dix heures du matin, sur la place Sathonnay de la ville de Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'effets saisis, consistant en table, commode, lits garnis, quatre métiers dits à la Jacquard, et autres objets.

ANNONCES DIVERSES.

(151 8.) *A vendre, en totalité ou par parties.* — Une belle propriété à Saint-Rambert, vis-à-vis l'Ile-Barbe, le pont suspendu, des plus heureusement située, fournie d'abondantes eaux et de beaux ombrages, composée de plusieurs corps de bâtiment et d'environ 70 bicherées de terrain en jardins, vergers, vignes et terres; le tout clos de murs.

S'adresser à Me Couet, notaire, rue Neuve, n° 1.

(300) *A vendre à des conditions très-favorables.* — Office de notaire, canton de Tarare, arrondissement de Villefranche.

S'adresser à M. Billet, avocat, rue St-Alban, n° 4.

(202 9) *A vendre pour cause de départ et cessation de commerce.*—Un fonds de café situé quartier de la Comédie, clientelle nombreuse et choisie, consommation journalière de plus de 100 f., sous-location avantageuse pour neuf ans, facilité pour payer.

S'adresser à Me Couet, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 1, au 2e.

(292 2) *A vendre.* — Une paire de chevaux de race meklembourgeoise et un cheval à deux fins.

S'adresser chez la veuve Nicolas, rue Mulet, n° 26.

(270 3) *A louer, à Givors..* — Un très-vaste emplacement d'environ 400 pieds de façade (connu sous le nom de château de Givors), sur la rive du Rhône, avec grand jardin, salle d'ombrage, terrasse et prise d'eau, de grands magasins voûtés, vastes caves et greniers, des appartemens suffisans pour quel établissement que ce soit, principalement pour une brasserie de bière qui manque dans le pays, dont la consommation annuelle est déjà de 15 à 1800 feuillettes, sans y comprendre tous les environs qui auraient intérêt de s'y pouvoir.

Le local, étant sur le chemin de la promenade, serait très-favorable pour la vente au détail.

S'y adresser, à M. Louis Koch père, propriétaire.

(189 10) *A louer de suite.* — Hôtel St-Pierre, place St-Pierre.

S'adresser à MM. Pléney frères et Ce, même maison.

(158 5) SEUL DÉPOT A LYON,

Place des Célestins, n° 9, au 1er, sur le devant,

Des articles de toilette de Mme Ma, de Paris, qui ne se trouvent que dans sa maison si avantageusement connue depuis nombre d'années, par les éloges des premiers journaux de la capitale.

1° Les Eaux noires, blondes et châtain, dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux sans nulle préparation, ni le moindre inconvénient ;

2° Les Pommades américaines, qui teignent également en toutes nuances et à la minute, les cheveux, sourcils et favoris, d'une manière durable ; et en leur conservant la souplesse et le brillant.

3° La Pommade grecque, qui fait croître en fort peu de tems les cheveux et favoris, en arrête immédiatement la chute et les empêche de blanchir ;

4° La Crême et l'Eau de Turquie, qui effacent les rousseurs et toutes les taches du visage, en blanchissant à l'instant même la peau la plus brune ;

5° La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute ;

6° L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un cocoloris vif et naturel ; on peut se laver sans qu'il disparaisse ;

7° L'Epilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils du visage et des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau. Le prix de chaque article est de SIX francs, ou DIX francs pour deux. La plupart de ces cosmétiques étant d'un effet immédiat, peuvent être essayés, avant qu'on les achète, de huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, à l'adresse ci-dessus.

(244 4) AVIS AUX PROFESSEURS.

La ville de Pont-de-Vaux, située au nord du département de l'Ain, à une demi-lieue de la Saône, dans un pays très-fertile et très-salubre, désirerait trouver un professeur capable de diriger son collége. On offre 3,000 fr. par an, le local et un commencement de mobilier. A ces conditions, le principal se procurera deux professeurs de latinité et sciences, et un troisième pour l'école mutuelle, réunie au collége, et contenant déjà en ce moment 80 élèves.

S'adresser, pour plus amples informations, à M. le maire de Pont-de-Vaux.

AVIS IMPORTANT

POUR LES

Pères de Famille.

REMPLACEMENT

DES JEUNES GENS DE LA CLASSE DE 1831.

MM. Musset *aîné* Sollier *et Comp*e, *de Paris.*

Le conseil de révision du département du Rhône va bientôt, aux termes de la loi, ouvrir ses séances pour l'admission des remplaçans. Le moment est donc venu pour les familles qui n'ont point fait assurer leurs enfans de se procurer à l'avance d'un bon sujet capable de faire un bon service, sans attendre pour y songer que l'autorité réveille leur sollicitude et les prie de s'exécuter pour satisfaire au vœu de la loi.

La Ce dénommée ci-dessus, voulant remplir vis-à-vis du public l'engagement qu'elle a pris de fournir, après le tirage des remplaçans aux jeunes gens de la classe de 1831 atteints par le sort, ou même encore aux jeunes soldats qui sont déjà sous les drapeaux, s'empresse de lui donner l'avis suivant :

Il existe, à prix débattu, deux modes pour traiter d'un remplaçant, et toujours *sans rien payer avant libération complète*.

L'un, à *forfait*, pour ceux des jeunes gens de la classe de 1831 qui ne conservent aucun doute sur leur position à venir par le numéro qu'ils ont obtenu, c'est-à-dire ceux auxquels il importe dès ce moment même, et sans attendre la réunion des conseils de révision, de fixer irrévocablement le prix de leur remplacement.

Et l'autre, dit *éventuel*, mais dont le prix aussi est pourtant fixé d'avance, qui se réduit pour la C.e à une prime de 300 fr., pour s'assurer d'un remplaçant, si, avant la clôture de la liste départementale, réglée au dix septembre prochain, la position incertaine jusque-là du jeune homme, soit par le numéro qu'il a obtenu au sort pour tous autres motifs quelconques qu'il se propose de faire valoir devant le conseil de révision, se résout en faveur de la C.e

MM. Musset aîné Sollier et C.e, informent également MM. les notaires qui ont réuni chez eux une Société de pères de famille, plus ou moins considérable n'importe, pour former une bourse, qu'ils traitent à forfait des remplaçans nécessaires à ceux atteints par le sort.

S'adresser, pour de plus amples renseignemens, à M. Boucher, agent principal de la Compagnie, qu'on trouvera depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, en l'étude de Me Chazal, notaire à Lyon, rue Lafont, n° 4. (229 2)

(259 2) On offre à une personne qui pourrait disposer de 8 à 10,000 fr., la table, le logement et le blanchissage, pour vivre dans un département voisin.

S'adresser au bureau d'agence, rue de la Cage, n° 17, au premier.

(268 2) *Changement de domicile.*

Grange aîné, restaurateur, ci-devant place des Célestins, actuellement rue St-Côme, n° 8, vis-à-vis la place de l'Herberie, sert à la carte et à prix fixe, et tient pension.

(301) M. GUSTAVE, rue des Capucins, n° 6, continue son cours de miniature en 20 leçons. L'on pourra voir des produits de plusieurs élèves de Lyon. Le voir avant neuf heures ou lui écrire franco. Pour plus de détails, voyez cette feuille du 25 mai et 28 juin dernier.

(299) On demande, pour un commerce en soierie, un jeune homme de 15 à 18 ans, en qualité d'apprenti.

S'adresser rue des Deux-Angles, n° 5, au 2e étage.

BOURSE MILITAIRE,

Galerie de l'Argue, escalier L, au premier, à Lyon.

REMPLACEMENT.

L'administration de la Bourse militaire à Lyon, jalouse de justifier la confiance dont ses concitoyens ont bien voulu l'honorer, et désirant accomplir la noble tâche qu'elle s'est imposée, a l'honneur d'informer MM. les pères de famille dont les fils seront appelés par leur numéro à faire partie du contingent du recrutement, qu'elle tient à leur disposition bon nombre de remplaçans, dont elle a étudié le caractère, la moralité et la bravoure avec une scrupuleuse et minutieuse attention, se défiant elle-même de ces personnes qui viennent s'engager sans cause majeure, et dont la volonté changeante peut à chaque instant porter atteinte à sa franchise, à sa moralité, à sa bonne foi.

Les remplaçans que cette administration est à même d'offrir *à des prix très-moderés, se limitant dans ses bénéfices*, sont des hommes qui ont passé à la visite d'un médecin éclairé, et sur lesquels on peut compter.

Les jeunes gens qui se destinent au service militaire y trouveront de grands avantages, et surtout les meilleures sûretés.

Nota. MM. les pères de famille ne débourseront pas un centime avant l'admission du remplaçant. (261 2G)

LETTRE
A
DUPONT DE L'EURE,

Sur les Majorités de la Chambre élective, les Ministères de coalition et le Ministère dans ses Rapports constitutionnels avec le Roi.

PAR PONS (de l'Hérault).

Se vend au bureau du *Précurseur*, rue du Garet, n° 5. —Prix : 2 f.

BOURSE DE LYON. —18 juillet 1832.

Cinq p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 mars.	97f
——— fin courant.	97f
Trois p. 0/0 au comptant, jouiss. du 22 juin.	66f 40
——— fin courant	66f 40 50

BOURSE DE PARIS. — 16 juillet 1832.

	1er Cts.	plus h	plus b	dern.
5 p. 0/0 au compt.	97 35	97 50	97 35	97 50
— fin courant.	97 45	97 50	97 55	97 55
Emp. 1831 au compt.	» »	» »	» »	» »
— fin courant.	» »	» »	» »	» »
4 p. 100 au compt.	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 au compt.	67 »	67 15	67 »	67 15
— fin courant.	67 15	67 35	67 10	67 35
Actions de la Banq.	1635 »	» »	« »	» »
R. de Naples au c.	79 25	» »	» »	» »
— fin courant.	» »	» »	» »	» »
Cortès	11 1/2	» »	» »	» »
Espag. Emp. royal.	77 »	» »	» »	» »
— fin courant.	» »	» »	» »	» »
— Rente perp.	54 5/8	» »	» »	» »
— fin courant.	» »	» »	» »	» »
Quatre Canaux . .	1017 50	» »	» »	» »
Csse Hypothécaire.	512 50	» »	» »	» »
Emprunt d'Haïti . .	200 »	» »	» »	» »
Emprunt Romain . .	78 »	» »	» »	» »
Emprunt Belge. . .	75 1/2	» »	» »	» »

Anselme Petetin.

LYON. IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, N° 5.